



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ permanent 17/2026
portant modification de l'autorisation d'exploiter un taxi et de stationner sur le
domaine public communal en faveur de Madame FASSOT Muriel
(changement de véhicule - emplacement n° 2)**

Le Maire de la commune de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-3 et L.2213-6,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté municipal du 23 juin 2020 autorisant Madame FASSOT Muriel, née le 17 mai 1969 à Romorantin-Lanthenay (41), domiciliée 4637 rue de Tours à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE (37140), à exploiter l'emplacement de taxi n° 2 dans la commune de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE,

Considérant que Madame FASSOT Muriel a déclaré la mise en service d'un nouveau véhicule à compter du 10 juin 2026,

Vu les pièces justifiant de l'immatriculation et de l'assurance automobile spécifique pour le transport de personnes à titre onéreux dudit véhicule,

Considérant que le véhicule est bien doté des équipements spéciaux obligatoires,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'exploitation de stationnement n° 2, Madame FASSOT Muriel est autorisée à utiliser le véhicule Jumpy Space Tourer de marque CITROEN immatriculé EW-923-GH en remplacement du véhicule immatriculé FB-901-JE précédemment déclaré.

Article 2 : Le Maire, Madame la secrétaire générale et Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de BOURGUEIL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Madame FASSOT Muriel et dont une copie sera adressée à Monsieur le Préfet – Bureau de la sécurité routière.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté permanent n° 16/2026 du 10 juin 2026.



Signé électroniquement par : Paul GUIGNARD
Date de signature : 16/06/2026
Qualité : La Chapelle-sur-Loire - Maire